

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2019 - 37 du 8 février 2019

portant approbation de la convention de délégation de service public sur la mise en concession des routes nationales n° 1 (Pointe-Noire-Brazzaville), n° 1 bis (Brazzaville-Kinkala-Mindouli) et n° 2 (Brazzaville-Ouessou)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le règlement n° 04/01-UEAC-089-CM-06 du 3 août 2001 portant adoption du code communautaire révisé de la route ;

Vu la loi n° 7-2004 du 13 février 2004 portant protection du patrimoine routier national ;

Vu le décret n° 2004-168 du 26 avril 2004 instituant le droit de péage sur les axes bitumés du réseau routier national ;

Vu le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Est approuvée la convention de délégation de service public sur la mise en concession des routes nationales n° 1 (Pointe-Noire-Brazzaville), n° 1 bis (Brazzaville-Kinkala-Mindouli) et n° 2 (Brazzaville-Ouessou), signée le 8 janvier 2019 entre la République du Congo et la société La Congolaise des routes, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2019 - 37 Fait à Brazzaville, le 8 février 2019


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,
Le Premier ministre, chef du Gouvernement,


Clément MOUAMBA.-

Le ministre de l'équipement et
de l'entretien routier,


Emile OUOSSO.-

Le ministre de l'aménagement,
de l'équipement du territoire,
des grands travaux,


Jean Jacques BOUYA.-

Le ministre des transports et de
l'aviation civile et de la marine
marchande,


Fidèle DIMOU.-

Le ministre des finances et du
budget,


Calixte NGANONGO.-

Le ministre de la défense nationale,


Charles Richard MONDJO.-

Le ministre de l'intérieur et de
la décentralisation,


Raymond Zéphirin MBOULOU.-